



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

4 octobre 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.989

OBJET : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES.

Le 04/10/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 Septembre 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Stéphane PAOLI, M. Yannick DECARA à M. Francis TAULAN, M. Gerard DELOCHE à Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Catherine SILVESTRE à M. Alexandre GALLESE, M. Victor TONIN à M. Laurent DILLINGER

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Stéphane PAOLI

M. Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.



04.22

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction de la Planification Urbaine

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 04/10/10

RAPPORTEUR : M. Alexandre GALLESE

Politique Publique : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

En application du nouveau Code des Marchés Publics, décret 2006.975 du 1/08/06, les unités fonctionnelles permettent l'évaluation des seuils à prendre en compte pour les procédures de marchés publics de manière distincte des autres besoins de l'ensemble de la Collectivité.

Conformément à la délibération n° 2004.0292 du Conseil Municipal du 29 Mars 2004, (modifiée par délibération du Conseil Municipal n° 2004.0518 du 17 Mai 2004), la création d'une unité fonctionnelle, accompagnée de sa fiche opérationnelle indiquant l'ensemble des besoins, ainsi que leurs montants respectifs et la procédure retenue, doit être adoptée par le Conseil Municipal.

Par délibération n°2009.1303 du 9 décembre 2009 nous avons créé deux unités fonctionnelles concernant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) :

- une concernant le dispositif de concertation et d'informations liés à l'élaboration du PLU,
- une concernant la réalisation des études techniques du PLU.

Concernant les études techniques, le contexte réglementaire a changé avec l'adoption le 12 juillet 2010 de la loi Grenelle II portant engagement national pour l'environnement. Les enjeux à prendre en compte en matière notamment de changement climatique et de biodiversité s'en trouvent renforcés.

Le PLU d'Aix devait déjà faire l'objet d'une Evaluation Environnementale permettant sur la base d'un diagnostic, d'analyser les impacts du projet communal sur l'environnement et donc permettre sa meilleure prise en compte. Aujourd'hui cette démarche s'est enrichie de la définition et de la prise en compte des continuités écologiques sur notre territoire.

Au regard de la spécificité de ces nouvelles approches un accompagnement par des bureaux d'études spécialisés est nécessaire. Il convient donc de modifier l'Unité Fonctionnelle pour intégrer ces nouveaux besoins.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir

- **ADOPTER** la modification de l'unité fonctionnelle concernant la réalisation des études techniques du PLU, ainsi que la fiche opérationnelle modifiée annexée à la présente.

2010.989 - ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - MODIFICATION DE L'UNITÉ FONCTIONNELLE POUR LA RÉALISATION DES ÉTUDES TECHNIQUES.

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 08 Octobre 2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DGA Aménagement Urbain et Patrimoine
DIRECTION de la Planification Urbaine

MODIFICATION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

OBJET : **Réalisation des études techniques pour l'élaboration du PLU.**

Date ou période de la réalisation : 2010/2011

Désignation de la dépense	Montant € HT		Procédure	Observations
→ Services				
	Initial	Modifié		
Etudes hydrauliques : - études d'aléa inondation. - schéma directeur pluvial.	100 000 € 250 000 €	100 000 € 250 000 €	Appel d'Offres ouvert.	
Etudes d'urbanisme et d'aménagement	200 000 €	200 000 €	Appel d'Offres ouvert	
Etudes de circulation et de déplacement.	50 000 €	50 000	Appel d'Offres en cours département infra.	
Etudes environnementales (état initial de l'environnement, évaluation environnementale)		80 000	Appel d'Offres ouvert	Intégration des contraintes du Grenelle II de l'environnement
Montant global de l'unité fonctionnelle	600 000 €	680 000 €		

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.